



CHAPITRE VII

CONCLUSIONS

VERS UN DISPOSITIF DE RÉACTION RAPIDE

« La fin de la guerre froide a libéré le Conseil de sécurité de l'ONU de la confrontation entre les superpuissances, a stimulé les attentes du public et a offert à l'ONU de nouvelles possibilités en matière de paix et de sécurité internationales. Par contre, elle lui a posé des défis sans précédent, dont une vague d'urgences humanitaires et de maintien de la paix pour laquelle elle est mal équipée [...] Pour que l'ONU puisse réaliser son potentiel, il faudra faire davantage afin de lui donner les structures nécessaires, l'orientation politique et les ressources qui lui font actuellement défaut. »

La politique étrangère du Canada : principes et priorités pour l'avenir, Rapport du Comité parlementaire spécial mixte chargé d'examiner la politique étrangère du Canada, 1994.

Conclusions

La présente étude aborde les réformes auxquelles l'ONU doit procéder pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'urgence. Certaines de ses recommandations concernent des changements dans la structure de l'ONU et des réformes institutionnelles dans l'Organisation. Ces recommandations visent des objectifs pratiques et réalisables : entre autres choses, la création de mécanismes de consultation plus officielle des pays fournisseurs de troupes, la mise sur pied de moyens informels d'améliorer les conseils militaires au sein de l'ONU, surtout auprès du Conseil de sécurité, et la constitution d'un nouveau sous-comité des opérations de maintien de la paix rattaché au CCQAB. Chacun de ces objectifs peut être réalisé avec un investissement de ressources minimal de la part de l'Organisation et sans qu'il y ait lieu de réformer la Charte.

Pour ce qui est de la structure du Secrétariat de l'ONU, nos recommandations s'appuient sur les orientations actuelles. Nous préconisons le renforcement des fonctions principales, comme l'analyse, l'élaboration des plans d'urgence, l'aide à la formation et les arrangements relatifs aux forces en attente. La plupart de ces mesures, et d'autres dans lesquelles le Secrétariat devrait jouer un rôle clé, pourraient être mises en oeuvre malgré une « croissance zéro » du budget de l'ONU, le financement étant assuré par la réaffectation de fonds prélevés sur le budget d'activités de moindre importance. La création d'un nouvel état-major de niveau opérationnel, qui serait l'un des éléments du concept de groupes d'avant-garde pour un déploiement rapide, principale initiative au niveau du Secrétariat, pourrait bien être confiée, au départ du moins, à des États membres qui ont déjà fait leurs preuves dans des opérations de paix et qui seront chargés de la dotation en personnel et du financement. Par la suite, quand la crise financière de l'ONU sera surmontée, cet état-major devrait être financé à même le budget courant de l'ONU ou un budget unifié des opérations de maintien de la paix.

**Le présent rapport
préconise un partenariat
plus efficace entre l'ONU
et les organisations
régionales dans de
nombreux aspects des
opérations de paix**
